

**Assemblée générale**

Distr.: Limitée
13 juin 2007

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique
Cinquantième session**
Vienne, 6-15 juin 2007

Projet de rapport**Chapitre II****Additif****C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session**

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890), qui rendait compte des résultats de ses délibérations au sujet des questions dont l'avait chargé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/111 en date du 14 décembre 2006.
2. Le Comité a remercié le Président sortant du Sous-Comité scientifique et technique, B. N. Suresh (Inde) pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les débats et y avait contribué. Il a également remercié Mazlan Othman (Malaisie) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa quarante-quatrième session.
3. À la 556^e séance du Comité, le 6 juin, le Président du Sous-Comité a fait une déclaration dans laquelle il a présenté les travaux réalisés par ce dernier à sa quarante-quatrième session.
4. Les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Autriche, du Brésil, du Chili, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Grèce, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point de l'ordre du jour. Le représentant de la Suisse a également fait une déclaration. Pendant le débat



général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentants d'autres États membres.

5. Les exposés ci-après ont été présentés au Comité dans le cadre de ce point de l'ordre du jour:

a) "L'observation et la surveillance des objets géocroiseurs", par Sergiy Gusyev (Ukraine);

b) "L'utilisation de SKAKO (système automatique de contrôle et d'analyse de l'espace) pour l'observation des débris spatiaux", par Sergiy Gusyev (Ukraine);

c) "L'élimination des déchets nucléaires dans l'espace", par Oleg Ventskovskiy (Ukraine);

d) "Utilisation des technologies du bureau d'étude Yuzhnoye dans les programmes spatiaux nationaux et internationaux" par Oleg Ventskovskiy (Ukraine);

e) "Structure, principales réalisations et programme de la Commission spatiale colombienne", par Iván Darío Gomez-Guzman (Commission spatiale colombienne);

f) "Conférences de l'espace/Salon international de l'aéronautique et de l'espace", par Christian Gomez (Chili).

6. Le Comité s'est félicité des exposés spéciaux présentés au Sous-Comité sur des sujets variés et a noté qu'ils apportaient un contenu technique supplémentaire aux débats de ce dernier, ainsi que des informations utiles et d'actualité sur les nouveaux programmes et développements dans le domaine spatial et des exemples de techniques spatiales.

7. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport de la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales (A/AC.105/885) et du rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2007-2008" (A/AC.105/886).

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

8. La Spécialiste des applications des techniques spatiales a brièvement décrit la stratégie générale d'exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

9. Le Comité a pris note des thèmes prioritaires du Programme, indiqués dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, par. 5).

10. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2006, décrites dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/890, par. 37 à 40) et le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, par. 55 et annexe I). Il a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées avec le peu de ressources

disponibles. Il a également remercié les gouvernements ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités et a noté avec satisfaction les progrès continus réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2007, énumérées dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/890, par. 41).

11. Le Comité a noté que, pour éviter les chevauchements entre les activités du Programme SPIDER et celles menées dans le domaine thématique de la gestion des catastrophes dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, le Programme adoptait l'approche des "applications intégrées des techniques spatiales", dans laquelle il intégrait la gestion des catastrophes aux autres domaines thématiques tels que la gestion des ressources naturelles et la surveillance de l'environnement, le téléenseignement et la télémédecine, et les sciences spatiales fondamentales. Il a en outre noté qu'il fallait que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continue, pour garantir l'intégrité de son action globale, d'inclure le thème de la gestion des catastrophes.

12. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées en application de diverses recommandations d'UNISPACE III et à en tirer parti.

13. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales était conscient de l'utilisation croissante qui était faite des micro et nanotechnologies, qui pouvaient avoir une plus grande fiabilité et réduire la consommation d'énergie et les volumes nécessaires, ce qui avait pour effet de réduire les efforts de maintenance et de contribuer à la diminution des coûts. Il a noté que l'Atelier ONU/Fédération de Russie/Agence spatiale européenne sur l'utilisation des technologies des microsattelites pour la surveillance de l'environnement et l'impact sur la santé humaine, qui se tiendrait du 3 au 7 septembre 2007, examinerait l'application de ces technologies.

14. Le Comité s'est à nouveau déclaré préoccupé par la modicité des ressources financières mises à la disposition du Programme et a lancé un appel à l'ensemble des bailleurs de fonds pour qu'ils versent des contributions volontaires. Il a estimé que les ressources limitées dont disposait l'ONU devaient être affectées aux activités les plus prioritaires et a noté que le Programme des Nations Unies pour l'application des techniques spatiales était l'activité prioritaire du Bureau des affaires spatiales.

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

15. Le Comité a remercié le Maroc d'avoir coparrainé et accueilli les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, organisées en avril 2007 (A/AC.105/890, par. 41 a)).

16. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2007 et a remercié l'Argentine, l'Autriche, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon, le Mexique, le Soudan et le Viet Nam, ainsi que l'Agence spatiale européenne (ESA) et la

Fédération internationale d'astronautique (FIA) d'avoir coparrainé, accueilli et appuyé ces activités (A/AC.105/890, par. 41 b) à j)).

17. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de conférences ci-après prévus en 2008 en faveur des pays en développement:

a) Trois ateliers sur l'application intégrée des techniques spatiales à l'atténuation des catastrophes, à la surveillance de l'environnement et à la protection des ressources naturelles, ayant également pour objet de traiter diverses questions liées aux objectifs mondiaux de l'ONU en matière de développement;

b) Deux ateliers sur l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite pour les applications intégrées;

c) Un stage de formation au système d'aide aux recherches et au sauvetage par satellite;

d) Un atelier ONU/FIA;

e) Un atelier sur le droit de l'espace;

f) Un atelier sur les sciences spatiales fondamentales;

g) Deux ateliers sur la télésanté.

18. Le Comité a noté avec satisfaction que depuis sa quarante-neuvième session, divers États Membres et organisations avaient versé des contributions supplémentaires pour 2008.

19. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

ii) *Bourses de longue durée pour une formation approfondie*

20. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir offert, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, cinq bourses de 12 mois pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

21. Le Comité a remercié la Commission nationale des activités spatiales (CONAE) d'Argentine d'avoir mis à la disposition des instructeurs des équipements informatiques et des bourses pour un stage de formation de six semaines à l'École supérieure de formation à l'écoépidémiologie, qui relève de l'Institut Mario Gulich d'études spatiales avancées à Córdoba (Argentine). Le programme de bourses était offert pour donner suite à l'Atelier ONU/Agence spatiale européenne/Argentine sur l'application des techniques spatiales aux questions de santé qui s'était tenu en 2005 et avait offert à 20 représentants d'Amérique latine et des Caraïbes une formation théorique et pratique à l'utilisation des images satellite, des systèmes d'information géographique (GIS) et des méthodes statistiques les plus couramment utilisées dans l'écoépidémiologie. Le Bureau des affaires spatiales a financé les frais de voyage des participants.

22. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et leurs applications en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) *Services consultatifs techniques*

23. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, par. 36 à 43).

b) **Service international d'information spatiale**

24. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée *Highlights in Space 2006*¹ avait été publiée.

25. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Web amélioré et étoffé du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org). Il a également noté avec satisfaction que le Secrétariat tenait à jour un site Web sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org).

c) **Coopération régionale et interrégionale**

26. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de placer l'accent sur la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, qui visait à appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Dans sa résolution 50/27 en date du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale avait approuvé la recommandation du Comité tendant à ce que ces centres soient créés le plus rapidement possible sur la base d'une affiliation à l'ONU. Il a également noté que tous les centres régionaux avaient conclu un accord d'affiliation avec le Bureau des affaires spatiales.

27. Le Comité a également noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/111, était convenue que les centres régionaux devraient continuer à rendre compte au Comité de leurs activités chaque année.

28. Le Comité a noté que les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2006 et celles prévues en 2007 et 2008 étaient récapitulées dans le rapport de la Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/874, annexe III).

29. Le Comité a noté que le Gouvernement indien avait apporté un appui constant et résolu au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique depuis sa création en 1995, y compris en mettant à sa disposition les installations et les compétences appropriées par l'entremise de l'Organisation

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.07.I.9.

indienne de recherche spatiale et du Ministère de l'espace, et a noté avec satisfaction que le Centre avait célébré son dixième anniversaire en 2005. Il a également noté que jusqu'à présent, le Centre avait dispensé 26 stages postuniversitaires de 9 mois: 11 sur la télédétection et le SIG, et 5 portant chacun sur les communications par satellite, la météorologie par satellite et le climat mondial, et les sciences de l'espace et de l'atmosphère. Avaient bénéficié de ces programmes quelque 708 participants de 30 pays de la région Asie-Pacifique et 26 participants de 16 pays extérieurs à la région. Sur ces 734 participants, 82 avaient obtenu un *Master of Technology*. Au cours des dix années précédentes, le Centre avait également dispensé 18 stages et ateliers de courte durée. Il avait tenu la douzième réunion de son Conseil d'administration le 27 avril 2007 et la neuvième réunion de son Comité consultatif technique le 25 avril 2007. Après plus d'une décennie d'activités pédagogiques, il était sur le point d'acquiescer le statut de centre international d'excellence pour la formation, l'enseignement et la recherche.

30. Le Comité a noté que les campus brésilien et mexicain du Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes avaient commencé à organiser, en 2003, des stages postuniversitaires de neuf mois. Le Centre bénéficiait de l'appui des Gouvernements brésilien et mexicain. Le campus brésilien bénéficiait des compétences, des laboratoires et des salles de classe mis à sa disposition par l'Institut brésilien de recherche spatiale (INPE). Des installations similaires de qualité avaient été mises à disposition sur le campus mexicain, qui bénéficiait de l'appui de l'Institut mexicain d'astrophysique, d'optique et d'électronique. Le campus brésilien avait déjà dispensé quatre stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et le système d'information géographique. Le Centre avait en outre, depuis son inauguration, dispensé six stages et ateliers de courte durée. Il a été noté qu'en 2006, son Conseil d'administration avait renforcé les clauses de l'accord portant création du Centre pour ce qui concernait l'adhésion d'autres États d'Amérique latine et des Caraïbes.

31. Le Comité a noté que le Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue française avait, depuis son inauguration en 1998, organisé des stages postuniversitaires de neuf mois. Basé à Rabat, le Centre bénéficiait de l'appui du Gouvernement marocain et d'importantes institutions nationales telles que le Centre royal de télédétection spatiale, l'École Mohammadia d'ingénieurs, l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, l'Institut national des postes et télécommunications et la Direction de la météorologie nationale. Le Comité a noté que le Centre avait déjà dispensé neuf stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et le système d'information géographique, les communications par satellite, et la météorologie par satellite et le climat mondial. Depuis son inauguration, le Centre avait organisé 14 ateliers et conférences de courte durée.

32. Le Comité a noté que le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales en langue anglaise avait, depuis son inauguration en 1998, organisé huit stages postuniversitaires de neuf mois sur la télédétection et le système d'information géographique, la météorologie par satellite et le climat mondial, les communications par satellite et les sciences de l'espace et de l'atmosphère. Il avait également mis en œuvre sept activités de courte durée. Également en 2006, 47 participants avaient achevé le programme proposé par le Centre. En 2006, ce dernier était également devenu l'un des centres nationaux de liaison du Programme nigérian de diffusion de l'enseignement des sciences et techniques spatiales, qui

s'adresse aux élèves de l'enseignement secondaire. Situé à l'Université Obafemi Awolowo d'Ile-Ife, le Centre bénéficiait d'un solide appui de l'Agence nigériane pour la recherche-développement dans le domaine spatial. Le directeur du Centre recherchait l'appui d'États membres africains pour améliorer le fonctionnement du Centre au profit de la région.

33. Le Comité a noté que l'Agence spatiale chinoise avait organisé, en juillet 2006, en coopération avec le secrétariat de la Coopération multilatérale Asie-Pacifique concernant les techniques spatiales et leurs applications, son premier stage postuniversitaire sur les techniques spatiales et leurs applications. Ce stage avait été organisé et dispensé par l'Université d'aéronautique et d'astronautique de Beijing. Le Gouvernement chinois et le secrétariat de la Coopération avaient accordé ensemble des bourses d'étude complètes ou partielles à 18 participants de pays en développement de la région Asie-Pacifique. Le stage comprenait, pendant neuf mois, un enseignement théorique dispensé à l'Université d'aéronautique et d'astronautique de Beijing et, pendant 6 à 12 mois, la mise en œuvre d'un projet pilote de recherche dans le pays d'origine des participants.

34. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait apporté un appui technique et financier à la Conférence de l'espace pour les Amériques, qui avait été accueillie par le Costa Rica en 1990, par le Chili en 1993, par l'Uruguay en 1996, par la Colombie en 2002 et par l'Équateur en 2006.

35. Le Comité a noté que le secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, accueillie par l'Équateur, avait remercié, pour l'appui consultatif qu'il avait apporté à la planification et à la tenue de la Conférence, le Groupe international d'experts des Conférences de l'espace pour les Amériques, composé de R. González, C. Rogriguez-Brianza, M. Fea, C. Arévalo, B. Morejón, V. Canuto et S. Camacho. Le Comité a prié le Groupe d'experts d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la Conférence, ainsi que l'organisation de la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui se tiendrait en 2009.

36. Le Comité a noté avec satisfaction que depuis 2005, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait orienté ses activités pour y inclure l'appui à des projets pilotes à faible coût ou bénévoles capables de favoriser un développement durable aux niveaux national, régional et international. L'attention accrue que le Programme avait portée à ces projets avait produit des résultats tangibles (A/AC.105/874, par. 45 à 54).

37. Le Comité a noté qu'avec son budget limité et les contributions volontaires de chaque entité participante, le Programme mettait en œuvre des projets pilotes dans divers domaines: élaboration de stratégies d'alerte avancée utilisant les techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes; établissement de cartes de base pour certains types de catastrophe naturelle; élaboration de politiques nationales de partage de données; renforcement des capacités, formation et enseignement; mise au point de méthodes de prédiction et d'atténuation des effets des maladies infectieuses; évaluation de la configuration des réseaux de communication et des besoins liés à la mise en œuvre de programmes nationaux d'application des techniques spatiales; et mise au point de l'Outil d'analyse de l'utilisation de l'orbite géostationnaire.

38. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales s'était efforcé d'intensifier son appui à des projets pilotes d'importance nationale et régionale mis

en œuvre dans des pays en développement. Le Bureau poursuivrait ces efforts avec l'appui volontaire des entités participantes, étant entendu que les fonds n'étaient pas transférés entre les parties à un projet. Le Bureau placerait également l'accent sur la viabilité des projets pour que les techniques spatiales favorisent la croissance économique et sociale.

39. Le Comité a en outre noté que le Bureau accueillerait avec bienveillance les offres de participation d'entités coparrainantes à des projets qui bénéficieraient aux pays en développement.

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

40. Le Comité a rappelé qu'à sa quarante-quatrième session, il était convenu qu'il examinerait chaque année, dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) et que les États membres devraient faire rapport sur leurs activités concernant ce système².

41. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT utilisait les techniques spatiales pour aider les aviateurs et les marins en détresse dans le monde entier. Depuis sa mise en service en 1982, il avait mis en place des balises analogiques et numériques dans le monde entier et avait étendu son segment spatial pour placer des charges utiles sur les satellites géostationnaires et les satellites sur orbite terrestre basse qui produisaient actuellement les signaux d'alerte.

42. Le Comité a noté avec satisfaction que le COSPAS-SARSAT comptait actuellement 38 États membres, qui mettaient à disposition sept satellites en orbite polaire et cinq satellites géostationnaires assurant une couverture mondiale pour les balises de recherche et de sauvetage. Depuis 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver quelque 20 500 vies.

43. Le Comité a pris note du retrait progressif des balises émettant à 121,5 MHz, à compter du 1^{er} février 2009. Il a noté avec satisfaction que des mesures étaient prises pour faire connaître cette évolution du programme.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

44. Le Comité a noté que conformément à la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait continué d'examiner les questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point de l'ordre du jour, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 68 à 78).

45. Le Comité a souligné l'important rôle que jouent les données satellitaires d'observation de la Terre à l'appui des activités menées dans plusieurs domaines du développement durable et a fait valoir, à cet égard, la nécessité d'assurer à un coût raisonnable et en temps utile un accès non discriminatoire aux données de

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20 et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 220.

téledétection et aux informations qui en découlent, et celle de renforcer les capacités d'utilisation des techniques de téledétection, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

46. Une délégation a déclaré que la libre disposition, sur Internet, d'images à haute résolution représentant des zones sensibles pouvait, pour des raisons stratégiques, poser des problèmes. Elle a proposé de définir, pour réglementer la diffusion de ces données sensibles dans le domaine public, des principes conformes aux politiques nationales.

47. Le Comité a invité les États membres à continuer de coopérer pour ce qui est d'exploiter les satellites de téledétection, en particulier par la mise en commun de données d'expérience et de techniques dans le cadre de projets bilatéraux, régionaux et internationaux.

3. Débris spatiaux

48. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux, conformément au plan de travail qu'il avait adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130) et modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II, par. 6). Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 79 à 101).

49. Le Comité a noté avec une vive satisfaction que des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux avaient été adoptées par le Sous-Comité à sa 673^e séance (A/AC.105/890, annexe IV).

50. À sa 572^e séance, le Comité a approuvé les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux.

51. Le Comité est convenu que son approbation des lignes directrices non contraignantes relatives à la réduction des débris spatiaux ferait progresser l'entente mutuelle quant aux activités acceptables dans l'espace, ce qui accroîtrait la stabilité et réduirait la probabilité de frictions et de conflits.

52. Certaines délégations ont fait valoir que la création de débris spatiaux, intentionnelle ou non, pouvait être évitée en appliquant les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux que le Comité avait approuvées à la session en cours.

53. Certaines délégations ont estimé qu'un ensemble de lignes directrices juridiquement non contraignantes n'était pas suffisant et désavantagerait les pays en développement. Elles ont estimé que la question des débris spatiaux devrait également être examinée par le Sous-Comité juridique pour qu'il mette au point un cadre législatif contraignant.

54. Il a été déclaré que l'approbation de lignes directrices non contraignantes devrait ouvrir l'accès à des données et à des informations relatives à tous les types de débris spatiaux.

55. Certaines délégations ont estimé que le Comité devrait envisager de présenter les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux sous la forme d'un projet de résolution qui serait soumis à l'Assemblée générale, à sa

soixante-deuxième session, afin de mettre en évidence leur importance et l'efficacité constante avec laquelle le Comité traitait de questions décisives qui avaient une incidence sur l'accès durable à l'espace et sur son utilisation à des fins pacifiques.

56. Le Comité a remercié Claudio Portelli (Italie) pour le rôle qu'il avait joué en sa qualité de Président du Groupe de travail sur les débris spatiaux, qui avait élaboré les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux que le Comité avait approuvées.

57. Le Comité a noté que certains États avaient déjà pris volontairement des mesures de réduction des débris spatiaux dans le cadre de mécanismes nationaux et conformément aux indications du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux.

58. Certaines délégations ont estimé que si les lignes directrices non contraignantes constituaient une avancée importante, elles ne traiteraient pas toutes les situations de production de débris et qu'il faudrait, par conséquent, les maintenir à l'étude. Elles ont également estimé qu'il faudrait continuer de rechercher les moyens techniques de retirer de leur orbite les débris spatiaux existants afin de mettre fin à la dégradation de l'environnement spatial.

4. Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace

59. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 102 à 114).

60. Le Comité a noté qu'à sa quarante-quatrième session, le Sous-Comité avait convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni). Il a noté avec satisfaction que le Groupe de travail avait accompli d'importants progrès et mené avec succès des travaux approfondis de définition et d'élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

61. Le Comité a noté que pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité, le Groupe de travail avait actualisé et finalisé son rapport intitulé "Élaboration d'un cadre international technique d'objectifs et de recommandations pour la sûreté des applications prévues et actuellement prévisibles des sources d'énergie nucléaires dans l'espace" (A/AC.105/C.1/L.289/Rev.1).

62. Le Comité a approuvé la décision qu'avait prise le Sous-Comité de créer, pour élaborer et publier le cadre de sûreté, un partenariat entre lui-même et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sous la forme d'un groupe mixte d'experts composé de représentants du Sous-Comité et de l'AIEA.

63. Le Comité a également approuvé le nouveau plan de travail proposé à cette fin par le Groupe de travail pour la période 2007-2010.

64. Certaines délégations ont estimé qu'il faudrait toujours examiner de près les conséquences que pourraient avoir les missions embarquant des sources d'énergie nucléaires pour la vie humaine et pour l'environnement.

65. Certaines délégations ont noté avec satisfaction les efforts menés par le Groupe de travail pour réduire le calendrier d'exécution de ses travaux.

5. Objets géocroiseurs

66. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné un point de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs dans le cadre du plan de travail triennal modifié à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe II). Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 115 à 125).

67. Le Comité a noté que le Sous-Comité avait créé, pour une durée d'un an, un Groupe de travail sur les objets géocroiseurs sous la présidence de Richard Tremayne-Smith (Royaume-Uni).

68. Le Comité a noté avec satisfaction le travail qu'avaient accompli le Groupe de travail et l'Équipe sur les objets géocroiseurs, et a approuvé le nouveau plan de travail pluriannuel pour 2008-2010 (A/AC.105/890, annexe III).

69. Il a été déclaré que les travaux du Groupe de travail pourraient déboucher sur la proposition de procédures internationales de prévention de la menace liée aux objets géocroiseurs, que le Comité pourrait examiner prochainement.

6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes [...]

7. **Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement**

70. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné le point de l'ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires et aux communications spatiales comme thème unique de débat. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 159 à 167).

71. Certaines délégations ont de nouveau estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation. Elles ont estimé qu'il fallait, avec la participation et la collaboration de l'UIT, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les pays quels que fussent leurs moyens techniques du moment afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Elles ont par conséquent estimé que le point de l'ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

8. Année héliophysique internationale 2007

72. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné un point de l'ordre du jour relatif à l'Année héliophysique internationale 2007 dans le cadre du plan de travail triennal adopté à sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I). Il a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur ce point, débats dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/890, par. 143 à 158).

73. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Année héliophysique internationale 2007 était une entreprise internationale associant des États de toutes les régions, qui accueillent des réseaux d'instruments, dépêchent des chercheurs scientifiques ou contribuent à des missions spatiales. Il a également noté qu'elle servait à appeler l'attention du monde entier sur l'importance de la coopération internationale pour la mise en œuvre d'activités de recherche dans le domaine de la physique des interactions Soleil-Terre.

74. Le Comité a noté avec satisfaction que dans le cadre des célébrations de l'Année héliophysique internationale, la campagne mondiale de l'Année héliophysique internationale 2007 s'était officiellement ouverte pendant la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, accompagnée, à l'Office des Nations Unies à Vienne, d'une exposition consacrée à ce thème.

75. Le Comité a noté que dans le cadre de la célébration de l'Année héliophysique internationale 2007, l'Institut indonésien de l'aéronautique et de l'espace coordonnerait diverses activités, dont des recherches sur la physique solaire et les interactions Soleil-Terre, des programmes d'information du public et des projets d'observation des phénomènes géomagnétiques et d'étude de la physique solaire, mis en œuvre en coopération avec d'autres pays.

76. Le Comité a également noté que dans le cadre des célébrations de l'Année héliophysique internationale, l'École internationale pour jeunes astronomes s'était tenue en Malaisie en mars 2007, accordant une attention particulière à la physique solaire et aux interactions Soleil-Terre.

77. Le Comité a également noté que le troisième Atelier ONU/ESA/NASA sur les sciences spatiales fondamentales et l'Année héliophysique internationale 2007 devait se tenir à Tokyo du 18 au 22 juin. On y étudierait l'héliosphère, l'espace interplanétaire ainsi que l'atmosphère et la magnétosphère terrestres, et l'on s'y emploierait à sensibiliser les pays en développement aux sciences de l'espace.

9. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique

78. Le Comité a noté qu'en application de la résolution 61/111 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique avait examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session. Le Sous-Comité avait approuvé les recommandations de son Groupe de travail plénier concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session (A/AC.105/890, par. 168 à 171 et annexe I).

79. Le Comité s'est félicité de ce que le Sous-Comité avait accepté une proposition concernant un nouveau mode d'organisation du colloque annuel organisé par le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la FIA, ainsi que du

colloque que le Bureau des affaires spatiales avait organisé pour renforcer le partenariat avec l'industrie (A/AC.105/890, annexe I, par. 24).

80. Le Comité s'est félicité de ce que le Sous-Comité avait accepté qu'en 2008, le thème du colloque avec l'industrie soit "L'industrie spatiale dans les nouvelles nations spatiales". Il a également approuvé le fait que le Sous-Comité était convenu que le colloque devrait se tenir au cours de la première semaine de la quarante-cinquième session du Sous-Comité (A/AC.105/890, annexe I, par. 25).

81. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-quatrième session, le Comité a arrêté le projet d'ordre du jour provisoire ci-après pour la quarante-cinquième session du Sous-Comité:

1. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
2. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
4. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
5. Débris spatiaux.
6. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
7. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
8. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2008 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe II, par. 7))
 - b) Objets géocroiseurs;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2008 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/AC.105/890, annexe III, par. 7))
 - c) Année héliophysique internationale 2007.
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2008 dans le plan de travail pluriannuel qui figure dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (A/AC.105/848, annexe I, par. 22))
9. Thème unique de débat: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales,

compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement.

10. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris la détermination des thèmes à traiter comme thèmes uniques de débat ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

11. Rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

82. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner les questions relatives à SPIDER au titre du point ordinaire de l'ordre du jour relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.

83. Le Comité est convenu que le Sous-Comité devrait examiner les questions relatives au Comité international sur les GNSS, aux dernières évolutions survenues dans ce domaine et aux nouvelles applications de ces systèmes au titre du point ordinaire de l'ordre du jour relatif aux récentes évolutions des systèmes mondiaux de navigation par satellite.

84. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Sous-Comité convoque de nouveau le Groupe de travail plénier (A/AC.105/890, annexe I, par. 26) et à ce que le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace et le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs se réunissent de nouveau conformément à leurs plans de travail pluriannuels (A/AC.105/890, annexe I, par. 20 et 21).